



À Monsieur l'inspecteur d'académie,
Directeur départemental des services de l'Éducation nationale de la Loire,

A Saint Étienne, vendredi 14 juin 2019

Objet : Présence des OS lors de l'affectation des TRS

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous nous étonnons d'apprendre que les organisations syndicales ne pourront pas être présentes lors de l'affectation des TRS la semaine prochaine. Cette décision vient en contradiction avec ce qui nous avait été concédé après discussions lors des groupes de travail sur les règles du mouvement.

Affecter les enseignants en dehors de la présence de leurs représentants n'est pas acceptable. Cela ne pourrait que créer défiance et mécontentement. Nous pensons que notre présence est plus une force de travail et un regard supplémentaire qui permet de limiter les erreurs et les déceptions, plutôt qu'une perte de temps.

De plus, il semble que le nombre de TRS augmentera les années futures, en intégrant d'autres types de postes que les Postes Fractionnés, ce travail de nominations s'avérera d'autant plus indispensable.

Nos collègues ne comprendraient pas que leurs représentants n'assistent pas à cette phase importante et délicate pour eux puisqu'elle englobe une zone très large du département.

L'ensemble du processus paritaire s'est déroulé dans de bonnes conditions dans le département de la Loire. Il nous semble indispensable de clore les opérations du mouvement dans le même esprit, en maintenant le groupe de travail prévu le jeudi 20 juin en notre présence.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, à notre attachement au service publique d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU 42, Cécile AULAGNON, Yves BORNARD
pour le SE UNSA, Dominique Furnon
Pour le SNUDI FO, Pascale Grande